



MAIRIE LE BELLAY-EN-VEXIN

Envoyé en préfecture le 08/02/2021

Reçu en préfecture le 08/02/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20210206-04_2021-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°04

DATE DE LA CONVOCATION 01/02/2021	Le six février deux mille vingt et un à neuf heures et trente minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 01/02/2021	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 8 Absents représentés : 2 Absent(s) : 1 Votants : 10	Étaient présents : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – Isabelle ROBERT – Monsieur Sylvain GUICHARD Absents représentés : José MATIAS CARVALHO DE MOURA (pouvoir à Isabelle ROBERT) – Olivier FLIGNY (pouvoir à Alain PIGIONNIER) Absent : Olivier MAUGER Secrétaire de séance : Madame Patricia BAZOT Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°04 OBJET : Protocole d’accord transactionnel vente du garage communal	Le maire après avoir donné connaissance aux conseillers municipaux du protocole d’accord transactionnel pour la vente de la parcelle A291 nouvellement cadastrée provisoirement B et C à un prix de 35 000 euros nets vendeur à M. et Mme ABOULKER ; D’autre part le maire tient à préciser aux conseillers municipaux que Mme ROSENBLAT s’engage dans le cadre de ce protocole à ne pas revendiquer la propriété de la parcelle nouvellement cadastrée provisoirement C ;

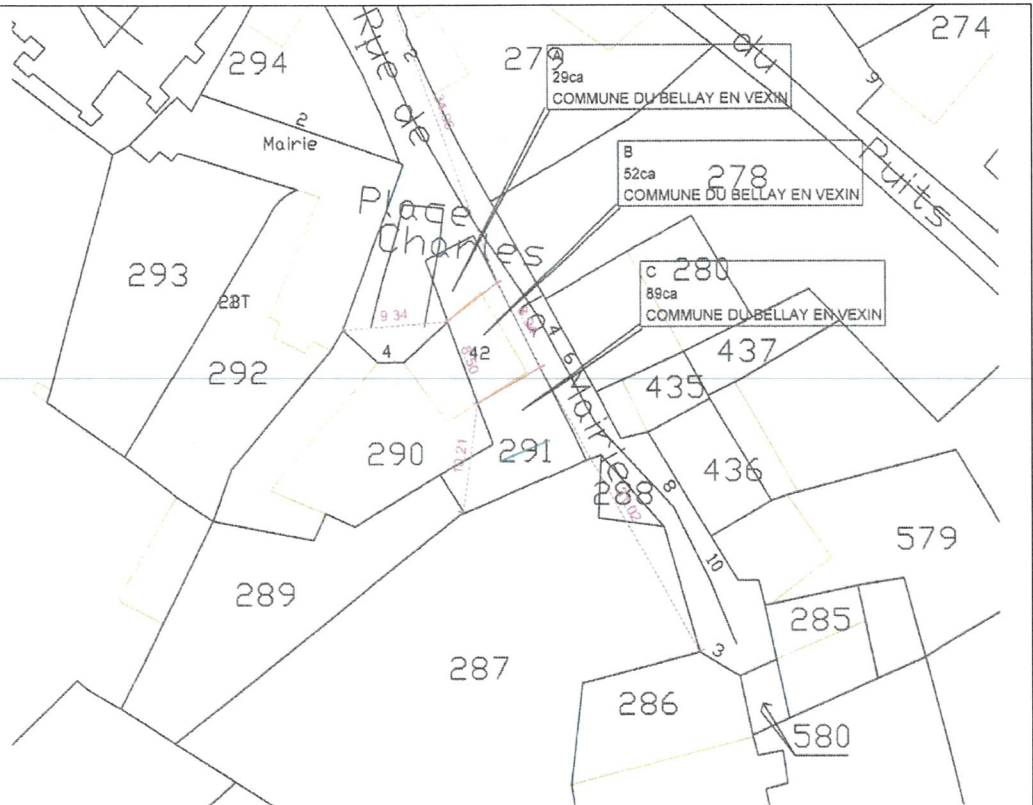
Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 14h à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30





Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers :

Approuve à l'unanimité :

- la conclusion du protocole d'accord transactionnel présenté avec M. et Mme ABOULKER et Mme ROSENBLAT
- l'autorisation donnée au maire à signer le protocole d'accord transactionnel et à passer tous les actes nécessaires à l'exécution de celui ci



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 08/02/2021

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT

Liberté • Égalité • Fraternité